

## **Compte rendu de la séance du jeudi 03 mai 2018**

Présents : Georges TINET, Jacqueline SIVIGNON, Jérôme PLAZANET, Danielle GUERREIRO, Alain VALLADE, Florence GRAVA, Jean-François LAMOUREUX, Serge BOUYGES, Arlette PRESNEAU, Yannick DETRE, Marie-Line MARIANY, Fabienne DUCHER, Lydie PLANCHE, Thierry CHAFER

Procurations : Philippe RIOS par Florence GRAVA, Jean Louis FALQUE par Fabienne DUCHER, Daniel BONNAFOUX par Marie-Line MARIANY

Absents : Natacha BUCINA, Joseph SANTARPIA

Secrétaire(s) de la séance : Jacqueline SIVIGNON

Lecture faite, le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

### **Ordre du jour :**

Marché de travaux de réseaux rue de la Côte du Pin, chemins de la Groulière et de Tralepet

Centre associatif et culturel « l'Infirmierie »

Subventions aux associations

Personnel : Indemnité horaire pour travaux supplémentaires

Questions diverses

Délégations du Maire

### **Délibérations du conseil :**

#### **Travaux rue de la Côte du Pin, chemins de Goulière et Tralepet ( DE 12 2018)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 06 mars 2018 autorisant la consultation des entreprises, par procédure adaptée, pour les travaux de réseaux rue de la Côte du Pin, chemins de la Groulière et de Tralepet.

Il précise alors que :

L'appel public à la concurrence a été publié dans le journal « La Montagne » du 16 mars 2018.

La commission communale chargée de l'ouverture des plis réunie, le 19 avril 2018 pour procéder à l'ouverture des plis reçus, et le 26 avril 2018 propose d'attribuer le marché à l'entreprise CHEVALIER pour un montant H.T. de 267 961,50 € sur la base du rapport d'analyse des offres réalisée par le Cabinet Auvergne Etudes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de confirmer le choix de la commission d'ouverture des plis ;
- d'attribuer le marché à l'entreprise CHEVALIER pour un montant H.T. de 267 961,50 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce marché et toutes les pièces s'y rapportant.

### Subventions aux associations ( DE 13 2018)

Le Conseil Municipal, après étude des demandes reçues en mairie par la commission « sports, culture, festivités et associations », décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'attribuer, pour 2018, les subventions suivantes :

AMICALE DE LA CHAPELLE DES MINEURS	200,00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	350,00 €
ANACR COMITE DU LEMBRON	50,00 €
ASSOCIATIONS DES DONNEURS DE SANG	200,00 €
ASSOCIATION RUNNING CLUB	200,00 €
AZ ARTS	200,00 €
CCAB	3 000,00 €
CLUB ANIMATION VIEUX BOURG	200,00 €
CLUB RENCONTRE AMITIE	200,00 €
CLUB SPORTIF AUZATOIS	1 100,00 €
DE FIL EN AIGUILLE	200,00 €
FANFARE DE SAINT GERMAIN-LEMBRON	900,00 €
FNACA	100,00 €
FNATH	200,00 €
LA BOULE COMBELLOISE	200,00 €
LE GRAND BLEU	1 000,00 €
LES GAZELLES ASSOCIATION	200,00 €
MOSAIQUE CULTURELLE	200,00 €
MOTO CLUB COMBELLOIS	200,00 €
PETANQUE AMICALE COMBELLOISE	200,00 €
PETANQUE COMBELLOISE	200,00 €
CLUB RECREATIF	200,00 €
SOCIETE CHASSE COMMUNALE	200,00 €
SOCIETE PECHE (APPMA Auzat la Combelle)	200,00 €
CLUB DE MINERALOGIE	200,00 €
FESTIVITES DES JEUNES COMBELLOIS	200,00 €
ANGEL'S COUNTRY	200,00 €
ENTENTE BASSIN MINIER	200,00 €
COM JUMELAGE AUZAT-LA COMBELLE	200,00 €
ECHO DES TERRILS	300,00 €
LES AMIS DE L'ECOLE DE LA COMBELLE	500,00 €
TOTAL	11 700,00 €

Cette dépense sera affectée à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations ... » de la section de fonctionnement du budget communal.

### Subvention à l'association des Chevalements ( DE 14 2018)

Le Conseil Municipal, après étude de la demande reçue en mairie par la commission « sports, culture, festivités et associations », décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'attribuer, pour 2018, une subvention de 200 € à l'Association de Sauvegarde des Chevalements.

Cette dépense sera affectée à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations ... » de la section de fonctionnement du budget communal.

*Nota Bene : Mr Serge BOUYGES, Président de l'association de la Sauvegarde des Chevalements a quitté la séance et n'a pas pris part au vote de la subvention attribuée à cette association.*

### Participation au F.L.A.J. d'Issoire ( DE 15 2018)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de verser une participation de 190 € au Fonds Local d'Aide aux Jeunes (F.L.A.J.), pour l'année 2018.

Cette dépense sera affectée à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations ... » de la section de fonctionnement du budget communal.

## Indemnités horaires pour travaux supplémentaires ( DE 16 2018)

- Vu le décret n° 91-875 du 06 septembre 1991 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les cadres d'emplois des agents pouvant bénéficier éventuellement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, que les agents communaux appartenant aux cadres d'emplois recensés ci-après pourront bénéficier des indemnités horaires pour travaux supplémentaires :

Filière administrative :  
Rédacteurs,  
Adjoints administratifs,  
Filière technique :  
Adjoints techniques,  
Filière sociale :  
A.T.S.E.M.

## Budget assainissement - modifications budgétaires ( DE 17 2018)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve, au budget assainissement, les modifications budgétaires détaillées ci-dessous :

Libellé	Augmentation dépenses		Diminution dépenses	
	Article	Montant	Article	Montant
Frais postaux et de télécommunications	626	250,00		
Rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires			622	250,00
<b>Total section d'exploitation</b>		<b>250,00</b>		<b>250,00</b>

## Vente d'un bâtiment communal ( DE 18 2018)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Tribunal de Grande Instance (T.G.I.) de Clermont-Ferrand a autorisé la vente de la maison et du studio adjacent du Docteur Bournerie.

Depuis la vente du bâtiment a été déposée sur un site d'annonces spécialisées et plusieurs visites ont été réalisées mais une seule offre est parvenue en mairie.

L'ouverture du pli indique une proposition d'achat à 56 002 €. Monsieur le Maire précise que cette proposition est inférieure à l'estimation des Domaines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de :

- ne pas donner suite à la proposition établie à 56 002 € ;
- renouveler l'annonce sur le site spécialisé ;
- confier à plusieurs agences immobilières le soin de vendre ce bien mais sans donner l'exclusivité à aucune d'entre elles ;
- charger Monsieur le Maire de réaliser les démarches évoquées ci-dessus.

## Motion pour un service public de l'énergie ( DE 19 2018)

Nous, élus de la commune d'AUZAT-LA COMBELLE, réaffirmons que l'électricité et le gaz naturel sont essentiels à tous les aspects de notre vie : santé, mobilité, éducation, communication, niveau de vie. L'accès à une énergie sûre et abordable est fondamental.

Pour cette raison, nous considérons que l'électricité et le gaz naturel ne sont pas des biens marchands comme les autres et relèvent du service public, dans le respect de l'intérêt général. Les missions de service public ne peuvent se réaliser dans une logique de recherche du profit à court terme.

La réforme des marchés de l'énergie à l'horizon 2030 proposé par la Commission européenne (dite « 4<sup>e</sup> paquet ») :

- Est en opposition à certains principes essentiels de service public et d'égalité de traitement en vigueur en France. Elle impose, notamment, la fin des tarifs réglementés.
- Est une menace sur l'avenir des entreprises du secteur et sur la sécurité d'approvisionnement de l'énergie qu'elles assurent.
- Est une menace sur le travail et sur les modèles sociaux, avec des situations de dumping social inacceptables.

Par conséquent, nous, élus de la commune d'AUZAT-LA COMBELLE, défendons un projet de société qui fait sien un vrai service public de l'énergie, garant de la cohésion sociale, de l'égalité de traitement, de la solidarité et de l'optimum économique.

Ce service public de l'énergie doit reposer sur la qualification d'intérêt général de l'électricité et du gaz naturel, et ainsi :

- Assurer la sécurité énergétique de tous en France.
- Assurer l'indépendance énergétique de la France.
- Lutter contre la précarité énergétique.
- Assumer les missions environnementales visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### **Cimetière**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un modèle de colombarium dont le prix est très inférieur à celui du prestataire habituellement retenu même si la pose doit être réalisée par le service technique. Le Maire ayant proposé de vérifier la qualité du produit déjà installé dans d'autres communes avant de passer commande, le Conseil Municipal donne son accord à cette solution.

### **Villages étoilés**

Monsieur PLAZANET explique au Conseil Municipal que, dans le cadre des villages étoilés (extinction de l'éclairage public la nuit), la commune a ainsi obtenu deux étoiles sur cinq maximum. Cette distinction sera affichée à toutes les entrées de la commune. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité à procéder à cette information.

### **CM des jeunes**

Monsieur PLAZANET annonce au Conseil Municipal que la commune de Charbonnier les Mines organise pour son conseil municipal des jeunes une visite du sénat à Paris et autres lieux le 24 octobre prochain. Il propose d'associer le conseil municipal des jeunes d'Auzat la Combelle à cette visite ce qui permettrait d'en mutualiser le coût. Monsieur le Maire demande la présentation au Conseil Municipal de devis précis avant de prendre une décision définitive.

### **Intercommunalité**

Monsieur LAMOUREUX détaille les travaux de la commission de maintien à domicile qui a unifié les tarifs des bénéficiaires du service. Il explique les travaux de la voie verte (cyclable et piétonne) qui doivent débiter en 2019 et rejoindre la méditerranée avec la validation du tracé et leur financement.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Agglomération Pays d'Issoire qui informe de sa décision d'ouvrir les centres de loisirs les mercredis matin.

### **Quartier commercial**

Monsieur le Maire évoque le quartier commercial en précisant que toutes les promesses de vente sont visées et qu'une première réunion aura lieu en septembre avec l'architecte pour préparer le projet.

### **Travaux**

#### **du centre associatif et culturel « l'Infirmierie »**

Monsieur VALLADE présente l'avancement des travaux. Ceux de pose des portes et fenêtres ont été réalisés par l'entreprise FORET, l'entreprise BATI DECO réalise la pose des cloisons placoplâtre, l'entreprise ZANETTI COURTINE poursuit les travaux d'électricité et l'entreprise CHASTANG ceux de chauffage.

Le Conseil municipal fait le choix des couleurs du crépi des façades, du soubassement des salles et des portes des placards.

#### **du service technique**

En plus de leurs travaux habituels, les agents ont aussi effectué les travaux suivants :

- remise en état des routes endommagées par neige, gel et pluies ;
- reprise du crépi du mur d'entourage du vieux cimetière ;
- dépose de carrelage et planchers dans l'Infirmierie ;
- nettoyage et peinture du local de la Pétanque Combelloise.

**Affaires foncières**

Monsieur le Maire évoque les projets de cession de terrains et de hangars à Cellamines pour recevoir des activités.

**Informations diverses**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame la Député Christine PIRES-BEAUNE sur la baisse des dotations de l'Etat qui concerne 232 communes dans le seul département du Puy-de-Dôme.

**Délégations du Maire :**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal que, sur la base de la délibération du 28 mars 2014 lui confiant certaines délégations, il n'a exercé aucune délégation depuis la dernière réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.